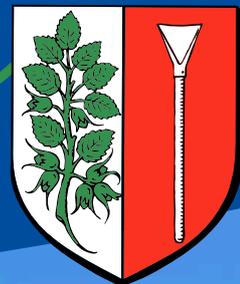


LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°42 - Mai 2025



Oberhaslach aux couleurs du printemps

Les services de la mairie

NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Mercredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Vendredi de 8h30 à 11h30

Samedi de 10h à 12h

POUR NOUS CONTACTER



Mairie d'Oberhaslach
22 rue du Nideck
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



mairie@oberhaslach.fr

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE



Sur le site internet

www.commune-oberhaslach.fr



Sur la page Facebook

« [Commune d'Oberhaslach](https://www.facebook.com/Commune.dOberhaslach) »



Avec l'application mobile
« [IntraMuros](#) »

Téléchargement gratuit sur le
Play Store et l'App Store !

Ne nécessite aucune inscription

A vos agendas !

Collecte sélective

À votre porte

- Vendredi 23 mai 2025
- Vendredi 27 juin 2025
- Vendredi 25 juillet 2025
- Vendredi 29 août 2025



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

Aire de déchets verts

Fermeture temporaire



Durant les travaux de voirie dans la rue du moulin,
l'aire de déchets verts d'Oberhaslach restera fermée.

Pendant cette période, vous pouvez vous rendre :

- à la déchetterie du Select'om de Muhlbach sur Bruche
aux horaires d'ouverture habituels ;

- à titre exceptionnel à l'aire de déchets verts de
Niederhaslach située 28 rue du Chemin Neuf (à l'arrière
du stade de foot). L'aire de déchets verts est accessible
le samedi de 9h à 17h

Don du sang

À la salle des fêtes de Niederhaslach

▸ Lundi 28 juillet 2025 de 17h à 20h



Mesdames, Messieurs, Mes chers concitoyens,

Nous voilà largement entrés dans la dernière année pleine de cette mandature, et les derniers chantiers que comptait notre programme sont en passe de s'engager.

Pour les plus importants d'entre eux, il y a d'abord les vastes travaux de réfection de la rue du Moulin, au sujet desquels nous avons pu tenir une réunion publique en mairie le 23 avril dernier, et je tenais une nouvelle fois à vous remercier d'avoir été si nombreux à répondre présents à ce rendez-vous.

Comme nous avons pu l'exposer à cette occasion, l'opération débutera par le renouvellement de l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement, et les équipes « d'Eiffage », auxquelles ont été attribué le marché, ont d'ores et déjà pris leurs quartiers sur site, en ces tout premiers jours de mai.

Ces travaux dureront de longs mois, mais nous espérons en voir le terme pour les fêtes de Noël, avec la pose d'un nouvel enrobé sur les 800 mètres de voirie concernés. Nous comptons donc sur la compréhension de tous durant cette période qui ne manquera pas d'éprouver les patiences, celle des riverains tout particulièrement.

Viendront ensuite les travaux de rénovation de la Maison « Schoenbock », située en face de la mairie, qui a vocation à accueillir une « maison médicale ». Plusieurs professionnels de santé sont intéressés, le plan de financement est désormais bouclé, nos architectes ont arrêté le projet de rénovation, et seul le feu vert de l'Agence Régionale de Santé se fait encore attendre pour connaître le démarrage des travaux.

Je serais particulièrement heureux de ce dénouement, car l'ampleur du patrimoine bâti de notre commune, vacant et nécessitant une rénovation, devient problématique. En effet, plusieurs centaines de mètres carrés sont aujourd'hui vides et en attente de nouvelles destinations.

Toutes ces surfaces aujourd'hui disponibles pour de nouveaux projets ne manqueront pas d'engager financièrement notre commune à l'avenir, et alors que la situation financière de l'Etat promet de nouvelles saignées dans les budgets de nos communes, l'équation pourrait s'avérer complexe.

Mais pour l'heure, je me réjouis que nous ayons également pu rénover les combles de notre « Club House » pour étendre les locaux du Ski-Club. Et je dois à ce titre féliciter très chaleureusement nos services techniques qui ont réalisé ce formidable travail en régie intégrale.

Vous le voyez, notre commune continue d'avancer malgré un contexte global compliqué, et tout en préservant une situation financière saine, comme vous le découvrirez dans ces quelques pages.

Vous en souhaitant une agréable lecture,

Bien à vous,



Votre Maire
Jean BIEHLER



Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 février 2025

ACQUISITION FONCIÈRE : ACHAT D'UNE PARCELLE DE VOIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de vente d'une parcelle de voirie rue de la Source, cadastrée section 10, parcelle n° 320/0147 de 15 m². Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ladite parcelle pour l'euro symbolique (1,-€) et d'autoriser Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative.

ASSURANCE DOMMAGE D'UN BIEN – ACCEPTATION DE CHÈQUES

Le Conseil Municipal décide d'accepter les chèques de dédommagement de 2 466,55€ et de 350,45€ émis par l'assurance Allianz concernant le sinistre de la barrière de la salle polyvalente.

ASSOCIATION SKI CLUB D'OBERHASLACH - OCTROI DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention de 750,-€ à l'association Ski Club d'Oberhaslach au titre de sa participation aux frais liés à la sécurité lors du Messti 2024.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la rue du Moulin. Ce projet prévoit la démolition des revêtements de surface, la repose de pavés file d'eau, l'aménagement de la voirie et de la gestion des eaux pluviales de surface ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

Le plan de financement simplifié d'un tel projet est estimé à 778.524 €, pour la part incombant à la commune.

Des subventions seront sollicitées auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Collectivité européenne d'Alsace / Fonds Communal d'Alsace, pour plus de la moitié de ce montant. Le solde sera financé par notre commune.

La Communauté de Communes pour ce qui relève de ses compétences est aussi engagée dans cette opération pour des sommes équivalentes afin de renouveler les réseaux d'eaux et d'assainissements de la rue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réaménagement de la rue du Moulin et autorise Monsieur le Maire à solliciter ces demandes de subventions susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de ce projet.



Une réunion publique s'est tenue en mairie le 23 avril dernier afin de présenter l'ensemble du projet et les travaux projetés aux riverains de la rue du Moulin. Cette opération engageante est appelée à s'étaler jusqu'à la fin de l'année 2025.

Nous remercions l'ensemble des personnes impactées par ces travaux pour leur compréhension.

Séance ordinaire du 7 avril 2025

BUDGET

Lors de sa séance du 7 avril 2025, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de l'année. Ce dernier s'est établi dans la droite ligne du budget 2024 en considérant un maintien des taux d'imposition.

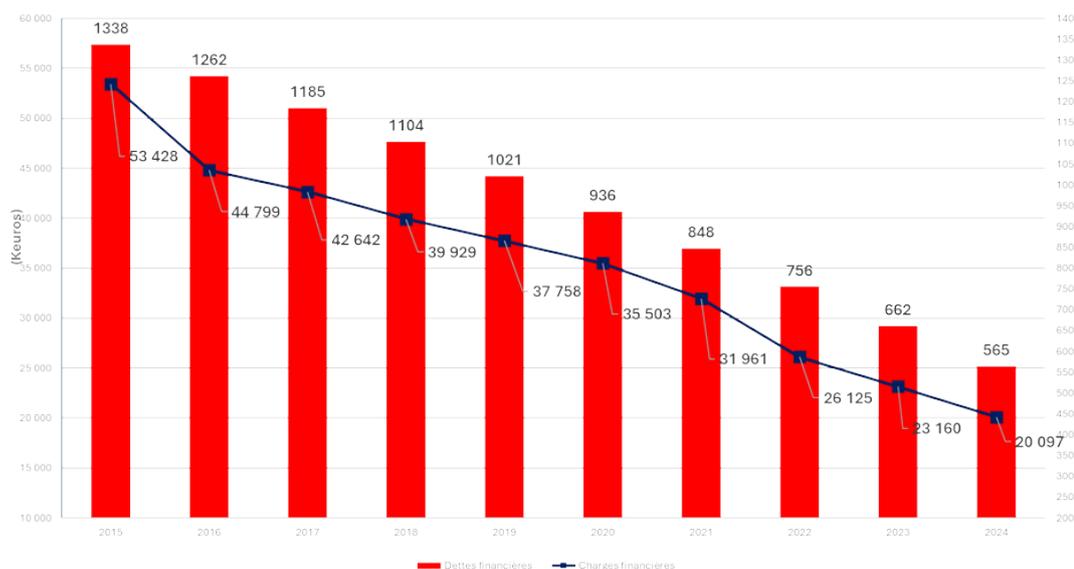
L'exercice 2024 a vu le budget général se solder par un résultat global positif (+ 62 450 €). Le résultat de la section de fonctionnement (+ 153 662 €) étant venu couvrir le besoin de financement qu'a connu la section d'investissement (- 91 211 €).



		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2024	Fonctionnement	1 452 578,87	1 606 241,05	+ 153 662,18
	Investissement	519 960,06	428 748,40	- 91 211,66
Total Cumulé		1 972 538,93	2 034 989,45	+ 62 450,52

L'effort de désendettement de notre commune s'est encore maintenu en 2024. L'encours de la dette au 31 décembre 2024 était de 565 080 Euros (soit 318 €/ habitant), et les intérêts de la dette réglés en 2024 se sont portés à 20 097 Euros.

Evolution des dettes et charges financières



Principaux ratios financiers

- Dépenses réelles de fonctionnement/habitant : 730 €
- Dépenses d'équipement brut/habitant : 291 €
- Encours de la dette/habitant : 318 €
- Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement : 25 %
- Dépenses financières/recettes de fonct. : 7,48 %

BUDGETS FORÊT ET LOTISSEMENT

Lors de sa séance du 7 avril 2025, le Conseil municipal a examiné et approuvé les comptes et prévisions budgétaires des secteurs forêt et lotissement.

Les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2024 ont été validés à savoir :

- Forêt : un déficit de fonctionnement de 9 815 €
- Lotissement : un déficit de fonctionnement de 127 351 €, compensé par un excédent d'investissement de 207 544 €.

Les budgets primitifs 2025 sont adoptés à l'unanimité à savoir :

- Budget forêt : ne comporte qu'une section de fonctionnement équilibrée à 161 800 €.
- Budget lotissement :
 - Fonctionnement : équilibré à 469 806 €
 - Investissement : équilibré à 550 000 €

FISCALITÉ LOCALE

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2025, sans augmentation à savoir :

- 25,85% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 87,09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 18,77 % pour la cotisation foncière des entreprises
- 18,80 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires).

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ADRESSE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de nommer « place des Pêcheurs » la parcelle section 7 n°79, où se situe la Maison des Pêcheurs. Le bâtiment se voit attribuer le numéro 1.

Les services concernés seront informés de cette décision.

MOTION DU SIS 67 – TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES

Le Conseil Municipal déplore les délais d'attente importants auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers lors des dépôts de victimes aux urgences hospitalières, avec des temps pouvant dépasser plusieurs heures. Cette situation nuit gravement à la qualité du secours d'urgence, immobilise des moyens humains et matériels essentiels, fragilise l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et pèse lourdement sur les finances du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67), majoritairement financé par les collectivités locales.

Considérant l'impact de ces dysfonctionnements sur la sécurité des habitants et sur l'organisation des secours, le Conseil Municipal demande solennellement à l'État, et notamment à l'Agence Régionale de Santé, de prendre des mesures concrètes et urgentes pour garantir une prise en charge rapide des victimes dans les services hospitaliers.

Découvrez la bibliothèque municipale d'Urmatt !

Vous aimez lire ? Que vous soyez passionné par les romans du terroir, les polars, les documentaires ou encore les bandes dessinées, la bibliothèque municipale d'Urmatt vous ouvre ses portes !

Avec plus de 5 000 ouvrages et une large sélection de magazines, DVD et CD pour petits et grands, chacun y trouvera son bonheur.

Une équipe de 14 bénévoles vous accueillera avec plaisir pour vous guider dans vos choix et partager avec vous leur passion de la lecture.

Les enfants et les adolescents ne sont pas oubliés, avec un large choix de livres et de BD adaptés à leur âge.

Envie de vous impliquer ? La bibliothèque recherche également de nouveaux bénévoles pour assurer son bon fonctionnement et la tenue des permanences.



Infos pratiques

- Adresse : 2, rue de l'Église (à l'arrière de la Mairie)
- ☎ Téléphone : 03 88 97 66 24
- ✉ Mail : biburmatt@gmail.com

🕒 Horaires d'ouverture :
Mercredi : 15 h - 17 h / Vendredi : 17 h - 19 h
Samedi : 9 h 30 - 11 h 30



Découverte

Du nouveau au Relais du Luttenbach !

Situé à la sortie d'Oberhaslach, direction le Nideck, le restaurant du camping du Luttenbach s'apprête à écrire une nouvelle page de son histoire.

Avec plus de 150 ans d'existence, ce lieu emblématique a su traverser les époques, depuis son origine en tant que scierie fondée par Charles Noetinger en 1860, jusqu'à sa transformation en restaurant et gîte par les bénévoles du Club Vosgien dans les années 1960.

Après cinq années aux commandes, Philippe Soudiere, dernier tenancier en date, a choisi de prendre une retraite bien méritée. C'est Kévin Dos Santos, jeune entrepreneur de 28 ans originaire de Lingolsheim, qui reprend aujourd'hui les rênes de l'établissement.



Kévin Dos Santos au Relais du Luttenbach



[Relais du Luttenbach](#)



03 88 83 45 01



Lundi – Mardi : Fermé

Mercredi – Jeudi : de 10h à 13h30

Vendredi : de 10h à 13h30 et de 17h30 à 20h30

Samedi : de 10h à 13h30 et de 17h30 à 20h30 (bar – bistrot – dessert)
et ouvert en continu durant la saison estivale

Dimanche : ouvert en continu (bar – bistrot – dessert)

Initialement formé en électrotechnique, Kévin a d'abord exercé au Luxembourg en créant sa propre entreprise d'électricité avant de revenir à sa passion pour la cuisine.

Sa rencontre avec Philippe Soudiere lors d'une fête familiale a été déterminante : informé du départ à la retraite de ce dernier, il a saisi l'opportunité de concrétiser son rêve d'ouvrir un restaurant avec son conjoint.

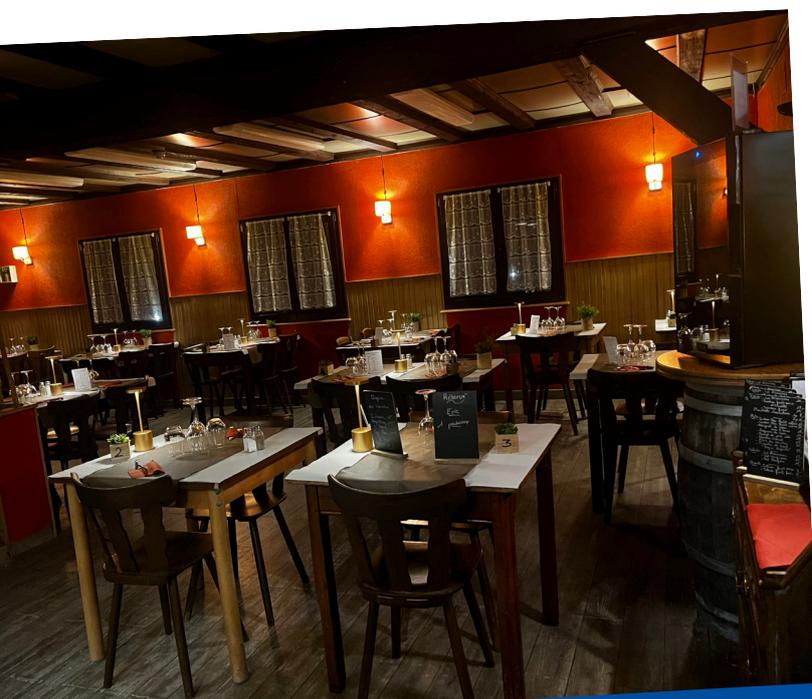
Depuis juillet dernier, Kévin s'est immergé dans l'univers du Relais du Luttenbach aux côtés de son prédécesseur. Aujourd'hui, il entend perpétuer la tradition culinaire du lieu avec une cuisine française et alsacienne authentique, tout en y apportant sa touche personnelle.

Le restaurant conserve son atmosphère chaleureuse, qu'il s'agisse d'une soirée au coin du feu en hiver ou d'un repas en terrasse lors des belles journées estivales. Les amateurs de tartes flambées et de pizzas peuvent se régaler du vendredi au dimanche, sur place ou à emporter.

De plus, Kévin prévoit des soirées à thème pour animer les lieux et offrir de nouveaux rendez-vous conviviaux aux habitués comme aux visiteurs de passage.

Afin d'assurer un meilleur confort à ses clients, le bâtiment a été rénové et repensé pour une ambiance plus accueillante.

Que vous soyez résident du camping ou simple visiteur en quête d'une bonne table, n'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir ce lieu emblématique, où authenticité et convivialité sont au rendez-vous !



RELAIS DU
LUTTENBACH
Oberhaslach, France

Association La Libellule – LL – ...De la musique au bien-être du son...

La sonothérapie en quelques mots

La sonothérapie se pratique individuellement, notamment avec des bols tibétains, ou collectivement, à l'aide d'une palette d'instruments de musique et de chants.

Exercé selon les principes de la médecine chinoise, le bain sonore facilite le lâcher-prise et amène la personne dans un état de relaxation profonde. Il améliore le sommeil et aide à retrouver l'équilibre émotionnel. Le voyage sonore libère également du stress, des tensions et des blocages quotidiens, permettant ainsi de recentrer le corps et l'esprit.

Notre village compte de très nombreuses activités associatives : du sport aux arts créatifs, en passant par le bien-être, il y a de quoi se réjouir d'une telle richesse de passionnés tout près de chez nous. L'une d'elles, La Libellule – LL, a été créée en 2024 autour des bienfaits et des atouts de la musique.

Mais faisons un petit retour dans le temps...

C'est au détour d'une balade à vélo que Marie-Odile Kosmalski et son époux Jean-Yves ont eu un coup de cœur pour une maison rue du Moulin... qu'ils n'ont plus quittée depuis près de 40 ans. Mais avant de créer l'association La Libellule, revenons quelques partitions en arrière.

Marie-Odile a été professeure de musique et a mis toute son énergie, au fil du temps, pour acquérir de nombreuses compétences lui permettant d'exercer sa passion aussi bien dans les écoles primaires, collèges, lycées que dans les maternelles et les crèches. De l'éveil musical aux spectacles d'enfants, jusqu'aux écoles de musique où elle a enseigné la flûte traversière – son instrument de cœur –, tout est musique dans la vie de Marie-Odile. Elle poursuit son engagement en se formant également à la pratique de l'orgue. C'est sous ses doigts que l'orgue de l'église d'Oberhaslach résonne depuis plus de vingt ans.

La direction de chant avec des chorales, dont notre chorale Sainte-Cécile, fait aussi partie de ses nombreuses activités.

Peu de temps avant son départ à la retraite, dans le contexte tendu et stressant de l'après-Covid, elle s'est tournée vers d'autres pratiques musicales, sonores et holistiques pour apporter des réponses à ses proches, dans une démarche de mieux-être plus profonde que la musicothérapie qu'elle pratiquait déjà depuis des années.



Grâce à des formations en yoga du son, tao du son, médecine chinoise et sonothérapie (voir encadré), Marie-Odile a conçu le projet de La Libellule.

Sur la thématique principale de la sonothérapie, bien-être par le son, elle propose également des rencontres interactives, des conférences-débats à la demande, mais surtout des séances de bien-être pour améliorer la gestion des émotions et du stress. Par exemple, des séances de voyage sonore collectif ont été organisées pour les étudiants infirmiers d'une école de Strasbourg. Ce rendez-vous, très enrichissant pour ces futurs professionnels de santé, est devenu un incontournable chaque année.

À titre individuel, au plus près de vos besoins, vous pouvez également participer à l'un de ces voyages sonores. Marie-Odile dispose de nombreux instruments, précieusement stockés à l'abri de l'humidité : bols tibétains, diapasons, anantar, tambour océan, koshi, bendir, etc...

L'écoute des sons et une profonde relaxation seront les clés de votre mieux-être. Pour découvrir les bienfaits de la sonothérapie, vous pouvez contacter Marie-Odile, qui vous accueillera avec chaleur et bienveillance, soit individuellement, soit en groupe, dans un bel espace au sein de sa maison à Oberhaslach ou dans un cadre extérieur.

Contact :

Marie-Odile - Association La Libellule - LL

Rue du Moulin 67280 OBERHASLACH

☎ 07 45 01 32 67 – ✉ aimocas@orange.fr

GOSPEL O' COEUR

Aux amateurs et passionnés de chant : message important !

La chorale Gospel O Cœur se remet à battre ! Sur son répertoire gospel varié, traditionnel ou moderne et riche d'une belle expérience de plus de 4 ans avec des concerts, stages et cérémonies, son chef, Jean-Marc Delabays, vous propose de composer une chorale renouvelée.

Stoppée par la période éprouvante du COVID, la chorale a été ensuite mise en pause pour des motifs d'indisponibilité professionnelle de son chef. A présent, c'est avec enthousiasme que nous souhaitons vous emmener dans ce nouveau projet.

Au programme : de nouveaux chants, des techniques de préparation vocale et surtout l'envie toujours présente de partager ces temps d'échappées musicales autour des valeurs du Gospel ensemble et avec notre public.

La date de cette reprise est fixée à la mi-septembre. Les répétitions se dérouleront à Oberhaslach.

Membre fidèle ou nouveau venu, nous vous invitons à nous rejoindre !

N'hésitez pas à vous manifester pour de premiers échanges.

Ensemble, autour du gospel, nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette expérience enrichissante.

Contact :

Fabienne Delabays

Tél : 06 79 63 70 87

Facebook : [choralegospeloberhaslach](https://www.facebook.com/choralegospeloberhaslach)

Mail : choralegospeljmd@gmail.com



LE PASS'COLO FACILITE LE DÉPART EN COLONIE POUR LES JEUNES

Le gouvernement a récemment mis en place le Pass'colo, une aide financière destinée à encourager les enfants âgés de 11 ans à participer à des colonies de vacances. Cette initiative vise à favoriser leur épanouissement et leur socialisation durant cette période clé de leur vie.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du Pass'colo, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Âge de l'enfant : L'aide s'adresse aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Les enfants nés en 2013, n'ayant pas utilisé l'aide en 2024 peuvent également en bénéficier cette année.

- Quotient familial (QF) : Le montant de l'aide est déterminé en fonction des ressources de votre foyer. Vous pouvez y prétendre si votre quotient familial est égal ou inférieur à 1 500 €.

Modalités d'utilisation

Le Pass'colo est utilisable pour un seul séjour par enfant et uniquement pendant les vacances scolaires. Il est cumulable avec d'autres aides aux vacances. Le montant de l'aide est directement déduit du prix du séjour.

Séjours éligibles

Une liste des séjours éligibles pour 2025 est disponible sur le site du ministère de la Jeunesse. Ces colonies sont proposées pour les vacances de printemps et d'été.

Pour plus d'informations et pour consulter la liste des séjours éligibles, rendez-vous sur le site officiel du ministère de la Jeunesse.



VOISINAGE ET NUISANCES SONORES

Soucieuse de la tranquillité et du bien-être des habitants, la municipalité tient à vous sensibiliser sur les règles de la vie collective et à attirer votre attention sur les gênes que peuvent occasionner certaines nuisances sonores.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, le non respect de certaines règles peut parfois être source de conflits.



Vivre en bon voisinage, c'est possible et c'est tellement plus agréable ! Pour y parvenir, la municipalité a pris un arrêté encadrant certaines pratiques. Tous les bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants sont interdits.

Si vous jardinez, il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc... à moins de 100 mètres d'une zone habitée **du lundi au samedi de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.**

Si vous bricolez, les travaux réalisés, soit sur les propriétés privées situées à moins de 100 mètres d'une zone habitée, soit à l'intérieur d'appartements situés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles à usage d'habitation, au moyen de moteurs thermiques ou électriques (scie mécanique, perceuse, raboteuse, etc...) sont interdits **du lundi au samedi de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.**

Plus généralement, nous vous invitons à faire preuve de bon sens. Alors, que ce soit à midi ou le soir, si vous voyez par exemple que votre voisin est en train de déjeuner sur sa terrasse, ne sortez pas la tondeuse !

NOUVEAUX ARRIVANTS PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAÎTRE EN MAIRIE !

Vous venez d'emménager à Oberhaslach ? Nous vous proposons de vous rencontrer en mairie sans rendez-vous !

Ce temps permettra de vous donner toutes les informations utiles sur la vie de notre village (listes des commerces, entreprises et associations, horaires d'ouverture, etc...) N'hésitez pas à contacter les services de la mairie pour toute information complémentaire au 03.88.50.90.15.



Au delà des services postaux et de transport de colis, notre commune et d'autres collectivités sont amenées à vous relayer certaines informations tout au long de l'année (coupure d'eau, travaux de voirie, informations municipales, etc...). Que ce soit notre service technique ou nos bénévoles effectuant cette distribution, nombre d'entre eux se trouvent en difficulté pour identifier certains foyers.

Nous vous rappelons à ce titre, que votre boîte aux lettres doit comporter à minima, de manière lisible votre nom de famille et numéro de rue.

Select'om

Un geste simple et le tri est joué!



La collecte des déchets alimentaires arrive dans la communauté de communes de la Région Molsheim-Mutzig !

et sur **OBERHASLACH**

UN PAS DE PLUS DANS LA LIMITATION DES DÉCHETS À OBERHASLACH !

Les déchets alimentaires, appelés aussi biodéchets, représentent 1/3 de nos poubelles d'ordures ménagères, soit environ 70 kg de déchets non triés, par an, par habitant, qui sont ensuite incinérés.

Notre production de biodéchets peut être LIMITÉE :

- en cuisine, en luttant contre le gaspillage alimentaire.
- au jardin, grâce au mulching, au paillage

Le reste des biodéchets peut être VALORISÉ :

- par le compostage, qui permet la création de compost.
- par la méthanisation, qui permet la création d'énergie renouvelable

À ce sujet ! Vous avez dû recevoir un bio seau et des sacs en papier pour récupérer les déchets alimentaires. En effet, le Select'om se lance dans la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire sur la commune.

Où déposer vos sacs de déchets alimentaires ?

La carte ci-contre vous permettra de repérer facilement l'ensemble des points de collecte sur la commune.

Où trouver des sacs ?

Les sacs sont distribués sans aucune formalité supplémentaire aux demandeurs en mairie, et au siège du Select'om.

Que deviennent ces déchets ?

Les déchets alimentaires sont collectés et méthanisés à Marlenheim pour produire de l'énergie renouvelable et de l'engrais naturel.

Que pouvons-nous y déposer ?

- Epluchures, marc de café, reste de repas
- Des déchets bruns (carton, coquilles d'œufs, branchages broyés...)
- Restes de viandes et poissons avec os et arrêtes
- Laitages et fromages
- Pains et pâtisseries
- Essuie-tout et serviettes en papier blanc

Conseils pour la collecte à domicile

- Seuls les sacs fournis par le Select'om sont acceptés.
- Les produits périmés peuvent être jetés, sans les emballages, dans le bioseau.
- Gardez le couvercle du bioseau bien fermé entre chaque utilisation.
- Jetez régulièrement vos sacs de déchets alimentaires, biens fermés, dans un point de collecte (au moins 2 fois par semaine, surtout l'été).
- Rincez régulièrement votre bioseau ou passez-le au lave-vaisselle.

Vous compostez déjà ?

Continuez ce geste essentiel ! Utilisez les nouveaux points de collecte pour les déchets alimentaires que vous ne compostez pas : os, arrêtes, restes de repas cuits etc.



Vos points de collecte



© [OpenStreetMap](https://www.openstreetmap.org/) contributors | Cette carte est donnée à titre indicatif, les points peuvent varier.

- 1 Rue du Klintz (PAV) 2 22 Rue du Nideck 3 15 Rue des Pèlerins
- 4 45 Rue de Wasselone 5 Rue du Capitaine Lahner 6 67 Rue de Molsheim
- 7 23 Rue du Moulin 8 3 Rue du Klintz

→ Quel point de collecte ?

Retrouvez tous les points de collecte, actualisés en temps réel, sur Internet : select-om.com/dechetsalimentaires.

→ Plus de sacs ?

Récupérez vos sacs kraft supplémentaires en mairie ou déchèterie.

→ Pas besoin de l'équipement distribué ?

Faites un geste pour la planète : retournez-le en mairie ou en déchèterie !

Retour en images



Le 6 janvier, la galette des rois partagée entre les associations du village et la municipalité



Le 10 janvier, la cérémonie des vœux du Maire



Le 19 janvier, le tournoi de football seniors du F.C. HASLACH



Le 8 février, la soirée américaine organisée par l'A.S. Bruche Hasel



Remise de kits de sécurité offerts par la Communauté de Communes pour les élèves de CP



Le 8 mars, le carnaval des enfants



Le 4 avril, distribution des chocolats de Pâques aux enfants de l'école



Le 6 avril, une bourse aux vêtements organisée par les conscrits



Le 3 mai, la Fiesta du Nideck organisée par l'association les Lutins du Nideck



Le 7 mai, la cérémonie commémorative de l'armistice 1918 aux côtés des municipalités de Niederhaslach et d'Urmatt



Le 8 mai, la vente de fleurs de l'Ermitage Saint-Florent



Quelques réalisations

Plantation d'arbres sur la zone de loisirs...



Et sur le parking de l'école...



Réfection de l'entrée de la salle des fêtes

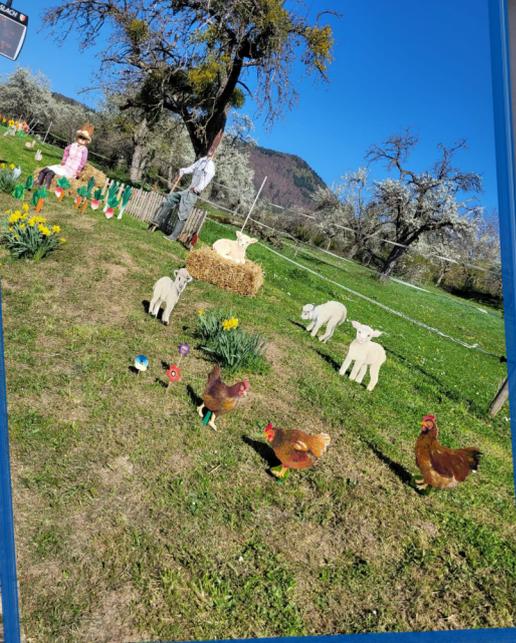


Remplacement de la passerelle de départ du sentier pieds nus



Création en régie par notre service technique d'un nouveau local au Club-House pour le Ski-Club

Les petites mains d'Oberhaslach se sont activées pour apporter un peu de magie printanière à notre commune ! Grâce à leur énergie, leur créativité et leur bonne humeur, les décorations de Pâques ont pris vie un peu partout dans le village. MERCI à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps pour embellir Oberhaslach !



Journée citoyenne



Entretien du sentier du Nideck



Désherbage de la rue de Wasselonne et du Capitaine Lahner



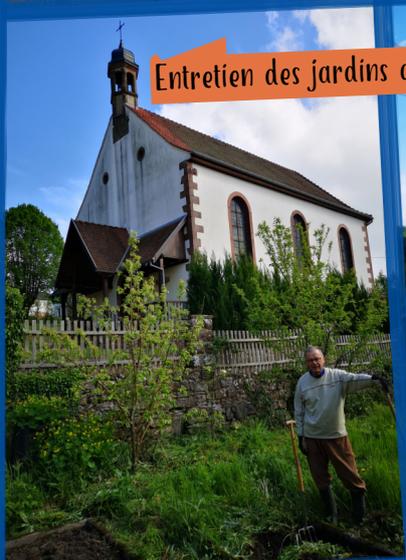
Désherbage du cimetière



Entretien de la zone loisirs



Au stade de football : installation de mâts destinés à accueillir un filet de sécurité derrière le but



Entretien des jardins du presbytère



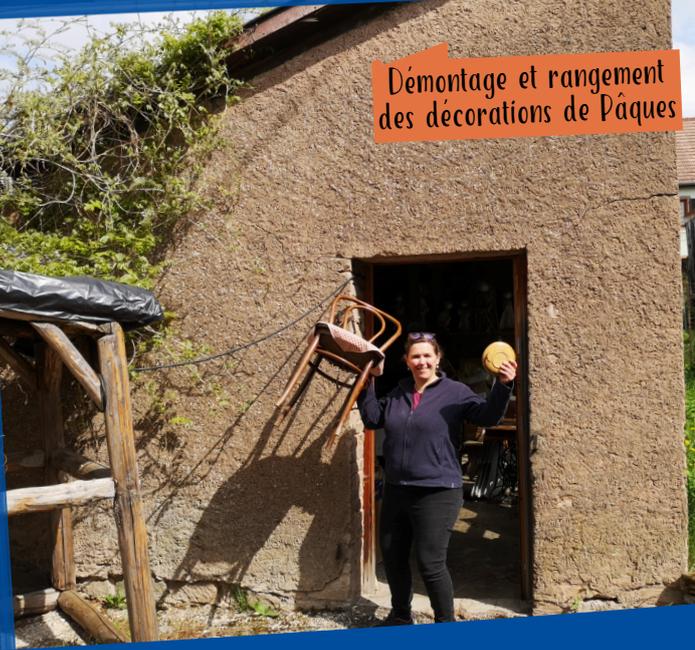
Mise en peinture des bancs et bacs à fleurs



Entretien et nettoyage de la cour de l'école



Évacuation des déchets verts



Démontage et rangement des décorations de Pâques



Prochainement à Oberhaslach



JUIN

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 8 <small>Horaires non communiqués</small>	Marche gourmande 06.03.20.45.34	Salles des fêtes	F.C Haslach
Samedi 14 <small>Horaires non communiqués</small>	Trail de la Hasel 07.82.20.16.12	Salle des fêtes	Ski-Club
Dimanche 15 de 8h30 à 13h30	Pêche sans immersion 07.71.61.92.78	Maison des pêcheurs	Amicale de pêche
Samedi 21 <small>Horaires non communiqués</small>	Fête de la musique 03.88.50.94.10	Salle des fêtes	Guilde du Nideck
Dimanche 29 à 12h	Barbecue communal 03.88.50.90.15	Zone de loisirs	Commune

JUILLET

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Du 7 au 11 (et du 17 au 18)	<u>Club Nature</u> Infos sur https://mnbruchepiemont.org	Espace nature de l'Engelmatt	Maison de la Nature Bruche/Piémont
Dimanche 13 à 19h30 à 20h à 22h à 23h	<u>Fête nationale</u> Cérémonie officielle Bal public Défilé nocturne de lampions Feu d'artifice	Mairie et salle des fêtes	Commune / Association Sportive Bruche-Hasel
Dimanche 20 de 8h30 à 13h30	<u>Col attitude</u> Gravissez à vélo ou à pied le col du Nideck sur une route fermée à la circulation motorisée. 03.88.87.33.50	Col des Pandours	Office de tourisme Molsheim/Mutzig et de Wangenbourg
Vendredi 25 à 19h	<u>Messti</u> Inauguration Repas sur réservation au 07.71.61.92.78		
Samedi 26 à 19h à 20h à 22h à 23h	<u>Messti</u> Début des festivités Bal public Présentation des candidats Miss et Mister Messti Résultats de l'élection	Salle des fêtes	Comité des fêtes
Dimanche 27 à 14h30 à 15h à 20h	<u>Messti</u> Corso fleuri Animations musicales Bal Public		
Lundi 28 à 20h à 23h	<u>Messti</u> Bal public Feu d'artifice		

AOÛT

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 2 de 15h à 20h	Pêche avec immersion 07.71.61.92.78	Maison des pêcheurs	Amicale de pêche
Dimanche 24 <small>Horaires non communiqués</small>	Jardins ouverts Infos sur https://mnbruchepiemont.org	Jardins des participants	Maison de la Nature Bruche/Piémont
Du 25 au 29 <small>Horaires non communiqués</small>	Club Nature Infos sur https://mnbruchepiemont.org	Espace nature de l'Engelmatt	Maison de la Nature Bruche/Piémont

SEPTEMBRE

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 13 9h30/12h - 14h/16h30	Repair Café	Salle des fêtes	Repair café Still
Samedi 20 de 15h à 20h	Pêche avec immersion 07.71.61.92.78	Maison des pêcheurs	Amicale de pêche